

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 7 OCTOBRE 2014

Le sept octobre deux mille quatorze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBÈÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF, Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMEYER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG (arrivé à 20h15, procuration à Benoît GSELL), Guy RIEFFEL, Marie-Paule MULLER (arrivée à 20h10) et Erik GARCIA (arrivé à 20h25)

Absent : Nathalie VAN THOM (procuration donnée à Lucienne GILG)

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024*
 - b) *Construction d'un mur d'entraînement pour le tennis : demande de subvention*
 - c) *Aménagement du centre ville : création d'un comité consultatif*
- 5) Accueil dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : mise à disposition de personnel
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et les représentants de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Invitations diverses et dates à retenir*

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- samedi 11 octobre à la salle des fêtes : élection de Miss Prestige Alsace, organisée par l'Union des Commerçants
- dimanche 12 septembre à partir de 14h30 : marche pour la paix et contre les violences au nom de la religion organisé par le groupe interreligieux de Benfeld : départ à la Villa Jaeger

- mardi 14 octobre à 20h00 : commission de la sécurité en présence de la gendarmerie
- jeudi 16 octobre à 19h00 à la salle des fêtes : vernissage des journées d'Octobre
- vendredi 17 octobre à 19h30 à la salle des fêtes : remise des prix des maisons fleuries 2014
- dimanche 19 octobre au centre de secours : journée portes ouvertes
- dimanche 19 octobre en ville : animation commerciale par l'UCAB, dans le cadre des Journées d'Octobre
- dimanche 19 octobre à l'Eglise St Laurent : exposition de peinture et concert à 17h00
- samedi 25 octobre à la salle des fêtes : bourse aux armes et collections par la section de tir de la Laurentia
- mardi 28 octobre : commission de la culture
- mercredi 29 octobre à 20h00 : commission des sports

2) Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté du 2 octobre 2014, paru au JO le 4 octobre, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu à la ville de Benfeld suite aux pluies exceptionnelles des 11 et 12 juillet derniers, ayant entraîné de nombreuses inondations de caves

3) Travaux à l'Ecole Briand

Un incident est survenu courant septembre sur le chantier de l'Ecole Briand, par l'effondrement d'une dalle lors du coulage du béton, sans conséquence pour les intervenants du chantier. Le chantier se poursuit néanmoins avec un léger retard, la nouvelle dalle étant prévue d'être coulée la semaine prochaine

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur et Madame Jean-Paul KUHN, pour un immeuble bâti, sis 11 rue des Pêcheurs
- Monsieur Jean-Louis KOPF, pour une maison d'habitation, sise 19 rue de Huttenheim

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

Monsieur Christian JAEG a formulé deux observations quant à la rédaction du procès-verbal, à savoir sous le point 4b : acquisition de la parcelle section AC N° 185/119, en sollicitant l'inscription au PV de sa destination à savoir l'agrandissement du parking de la Dîme et sous le point 4b : renouvellement des baux de chasse : *le souhait de voir le % du produit de la location de la chasse profiter d'avantage à l'entretien de la voirie de la commune et que la part affectée aux cotisations soit réduite (par exemple 70% voirie 30% cotisation) et que cette alternative figure au PV (dont acte)*

Une rectification est également demandée par Mme Christine VAUTIER est effectuée au procès-verbal

Aucune autre observation n'étant formulée le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2014 est **adopté à l'unanimité**

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Renouvellement des baux de chasse : période 2015-2024

En vue de l'adjudication de la chasse pour la période 2015-2024, le conseil municipal, par décision du 9 septembre 2014 et après avoir pris connaissance des dispositions réglementaires du cahier des charges, avait chargé le maire de procéder à la consultation des propriétaires en vue de l'abandon du produit de la chasse, de reconduire les modalités du cahier des charges prévues pour la période 2015-2024 et désigné les membres de la commission communale de la chasse.

Après consultation des propriétaires, la majorité qualifiée s'est prononcée pour l'abandon du produit de la chasse, soit 69,06 % des propriétaires, représentant 84,61 % de la surface.

Par ailleurs, le locataire actuel de la chasse, Monsieur Pascal VETTER, a sollicité par courrier du 30 septembre 2014, le renouvellement de son bail par une convention de gré à gré, ou, en cas de non acceptation, de faire valoir son droit de priorité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, et notamment le cahier des charges arrêté par le préfet,

vu la demande de Monsieur Pascal VETTER, adjudicataire de la chasse depuis 2011, en date du 30 septembre 2014, sollicitant le renouvellement du bail par une convention de gré à gré, au prix de 4 250 € l'an non révisable,

considérant l'intérêt qu'il y a pour la Ville de Benfeld et les propriétaires qui se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse de bénéficier d'une telle convention,

vu l'avis favorable de la commission communale consultative de la chasse qui s'est réunie le 1^{er} octobre 2014

décide

- de fixer à 474ha 12a la contenance des terrains à soumettre à la location,
- de procéder à la location en un seul lot comprenant 474 ha 12a
- de mettre le lot unique en location de la façon suivante :
 - par une convention de gré à gré selon demande du locataire par courrier du 30 septembre 2014
- pour le lot unique loué par convention de gré à gré, de fixer le prix de la location comme suit : 4 250 € l'an non indexable

autorise

le maire à signer la convention de gré à gré à intervenir dans les termes du projet joint en annexe

Une copie du procès verbal concernant l'affectation à donner au produit de la location de la chasse est annexée à la présente délibération.

adopté à l'unanimité

b) Aménagement d'un mur d'entraînement pour le tennis

Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des sports, le mur d'entraînement du tennis (sur la façade Est de l'ancienne salle des sports) a été supprimé.

La reconstruction d'un nouveau mur d'entraînement aux abords immédiats des terrains couverts de tennis a été prévu et son financement est inscrit au contrat de territoire au titre des équipement socioéducatifs pour un coût prévisionnel de 25 000 € (hors accès) et une subvention de 5 750 € du Conseil général.

Le dossier technique a été arrêté d'un commun accord avec les représentants du tennis club et la commune et validé par les services du Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bruno LEFEBVRE, maire-adjoint

après avoir pris connaissance du projet tel qu'arrêté en accord avec le tennis club de Benfeld

décide

d'adopter le projet tel que proposé pour un montant de 25 000 € (hors aménagement des accès)

sollicite

la subvention du Conseil Général au taux modulé, au titre des équipements sportifs et socio éducatifs

adopté à l'unanimité

c) Aménagement du centre ville : création d'un comité consultatif

Le maire rappelle à l'assemblée que l'aménagement du centre ville est un des grands projets du mandat auquel il est envisagé d'associer outre les représentants du conseil municipal, un certain nombre d'intervenants extérieurs (commerçants, acteurs économiques, usagers...) et ce dès les phases de démarrage, de montage du cahier des charges et de consultation des partenaires (bureaux d'études, urbanistes, CCI...)

Conformément aux dispositions du CGCT (code général des collectivités territoriales), notamment l'article L 2146-2, il est proposé de mettre en place un comité consultatif, dont la création est décidée par le conseil municipal, sur proposition du maire.

Il est ainsi proposé de nommer 5 représentants du conseil municipal, sous la présidence du maire, sur la base de 3 conseillers du groupe majoritaire et un conseil de chaque liste des groupes minoritaires.

Les membres extérieurs permanents seraient 2 représentants de l'Union des Commerçants. Les autres membres seront associés au cas par cas en fonction de l'évolution du dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications du maire,

compte tenu de l'intérêt qu'il y a d'associer les usagers, administrés, représentants des commerçants... à la réflexion sur l'aménagement du centre ville,

vu les dispositions du CGCT et du règlement intérieur du conseil municipal,

décide

de créer un comité consultatif spécifique pour accompagner la démarche d'aménagement du centre ville

désigne

les conseillers municipaux suivants comme membre du comité consultatif : MM Bernard BOUTONNET, François LARDINAIS, Jean-Jacques KNOPE, Benoît GSELL et Guy RIEFFEL.

adopté à l'unanimité

5) Nouveaux rythmes scolaires : mise à disposition de personnel

Madame Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint, informe l'assemblée que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014, la communauté des communes de Benfeld et environs s'est engagée à prendre en charge l'accueil des enfants souhaitant bénéficier des NAP (nouvelles activités périscolaires) dans le cadre de sa compétence en ce domaine.

Pour ce qui concerne la ville de Benfeld, l'accueil des élèves est assuré soit par des personnels de la communauté de communes (Ecole Briand), soit du personnel communal (Ecole Rohan et Centre).

Pour ce qui concerne ces derniers, afin que la ville de Benfeld puisse être dédommée du coût lié à cet accueil, il est nécessaire de mettre en place une convention de mise à disposition à la communauté de communes.

A la date de ce jour, 3 ATSEM sont concernées pour un temps de travail de 45 mn à raison de 4 jours par semaine pour chacune, qui pourra évoluer à 3 fois 1 heure par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir entendu les explications de Mme Nathalie GARBACIAK, maire-adjoint,

après en avoir délibéré,

vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

compte tenu que l'accueil dans le cadre des nouvelles activités périscolaires est effectué sous l'égide de la communauté de communes, mais assuré par des personnels de la ville de Benfeld,

décide

de mettre à la disposition de la communauté de communes de Benfeld et environs le personnel communal nécessaire à l'organisation de l'accueil des enfants dans le cadre des nouvelles activités périscolaires

autorise

le maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec la communauté de communes, dans les termes du projet joint en annexe

charge

le maire de prendre les arrêtés individuels de mise à disposition et d'engager les démarches administratives nécessaires

adopté à l'unanimité

Questions du groupe «Une nouvelle dynamique pour Benfeld»

Avant de passer au rapport des commissions, le maire informe l'assemblée qu'il a été sollicité par courriel du 3 octobre 2014 par Monsieur Benoît GSELL, au nom du groupe « Une nouvelle dynamique pour Benfeld » pour que soient abordés lors de la réunion du conseil municipal 3 thèmes.

En préalable, il est rappelé que l'ordre du jour (article 3 du règlement intérieur) est fixé par le maire.

L'article 6 du même règlement fixe les modalités des questions orales, auxquelles peut s'assimiler la demande ci-dessus, à savoir :

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune (art. L.2121-19).

Le texte des questions est adressé au maire trois jours au moins avant la séance et fait l'objet d'un accusé de réception. Les questions déposées après ce délai seront traitées à la séance ultérieure la plus proche. Lors de cette séance, le maire ou l'adjoint délégué compétent répond aux questions posées qui ne donnent pas lieu à débat.

Le maire donne ensuite lecture des 3 questions posées et y apporte les réponses come suit :

- 1) *INTEMPERIES – Une conséquence du dérèglement climatique: les fortes pluies sont de plus en plus fréquentes. Qu'envisagez-vous pour limiter les inondations dans les quartiers ? Nous souhaitons pouvoir débattre sur des propositions à court et à moyen terme.*

Les fortes précipitations du mois de juillet ayant entraîné les inondations de nombreuses caves ont fait l'objet de reconnaissance de catastrophe naturelle par arrêté du 2 octobre 2014, publié au JO le 4 octobre (ce qui prouve le caractère plus qu'exceptionnel). Ceci a d'ailleurs été confirmé par les techniciens du SDEA qui ont relevé de 80 à 90 mm d'eau en 2 heures, sachant qu'une pluie décennale est estimée à 30 ou 40 mm.

Le maire salue également le courage et la solidarité manifestés par les Benfeldois, ainsi que l'efficacité de la lettre électrique et du site pour communiquer rapidement.

Cette problématique concerne la commission cadre de vie qui sera amenée à en débattre lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs de nombreuses actions ont déjà été entreprises pour améliorer le réseau d'assainissement, notamment avec les travaux qui vont démarrer dans la rue du Relais Postal, de même qu'il sera tenu compte dans l'aménagement du centre ville de l'évolution de ce réseau

Par ailleurs, la compétence « eau et assainissement » a été transférée au SDEA, qui en a la responsabilité.

Les travaux d'assainissement entrepris chaque année, sur la base d'une modélisation actualisée par le SDEA vont dans le sens de l'amélioration de la situation, y compris les obligations imposées en matière de limitation des apports d'eaux de pluie dans le réseau par le règlement d'assainissement dans le cadre de nouvelles constructions. La modélisation et es scenarios de travail du SDEA pourront être présentés lors d'une prochaine réunion

- 2) *RD 1083 - Quelles mesures ou initiatives envisagez-vous pour faire respecter l'interdiction de circuler des poids lourds entre 22h et 6h.*

Par arrêté municipal du 2 janvier 2008 la circulation a été interdite aux poids lourds conjointement à l'arrêté du président du Conseil Général.

Son application relève de la gendarmerie (article 6). Ce point pourra être abordé lors de la réunion de la commission « sécurité » du 14 octobre en présence de représentants de cette dernière.

Toutefois des réflexions sont également engagées pour transformer cet axe en « boulevard urbain » et à plus court terme, l'implantation d'un giratoire à l'entrée Nord de la ZAC (en limite du ban de Benfeld et de Sand devrait déjà inciter les poids lourds à éviter cet axe et permettra surtout l'accès à la zone d'activité sans traverser la ville

- 3) *EVITEMENT EST-OUEST - A vous entendre, le projet d'infrastructure routière évitant Benfeld et Sand est reporté aux calendes grecques. Nous ne pouvons accepter une telle perspective.*

Pour l'inscription d'une liaison Rhin-Vignoble, hors agglomérations -avec priorité au tronçon à la hauteur de Benfeld - dans un schéma d'aménagement départemental ou régional un dossier a-t-il été déposé ? Avec quelles pièces ?

Benfeld, bourg-centre, est en première ligne sur le front d'un tel projet. Il appartient à ses élus de le porter auprès des instances concernées, de rallier leurs collègues de communes voisines à cette cause. Sur un enjeu de cette envergure, il ne faudrait pas que notre conseil municipal soit perçu comme une collectivité qui manque de courage politique.

Le maire rappelle que ce dossier dépasse largement le champ communal et devra associer la communauté de communes, le conseil général et l'Etat. Le président du conseil général a été saisi en ce sens et vous avez été destinataire d'une copie de sa lettre de réponse du 8 août 2014.

Il rappelle également la complexité de ce dossier compte tenu des contraintes environnementales liées à Natura 2000 (Directive Habitat), la situation en zone inondable de l'Ill nécessitant une autorisation au titre de la loi sur l'eau, l'implantation en grande partie sur le territoire de la commune de Sand, sans oublier le coût prévisionnel lié aux ouvrages d'art (ponts...) à réaliser, d'autant plus que les aides de l'Etat sont en diminution et que le financement devra en grande partie être porté localement, représentant plusieurs dizaines d'exercice de budget affecté à la voirie communale. Ce point fera l'objet d'une inscription à l'ordre du jour de la prochaine commission des travaux

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Bruno LEFEBVRE informe que la commission des sports s'est réunies le 18 septembre en présence de l'ensemble des utilisateurs des installations sportives pour établir le planning d'occupation pour la saison 2014-2015.

Mme Stéphanie GUIMIER présente l'organisation des journées d'octobre qui se tiendront à la salle des fêtes du 16 au 19 octobre 2014 avec comme thème principal « l'arbre ». Elle invite les conseillers à se manifester pour assurer un créneau de surveillance durant la période d'ouverture au public et aux scolaires.

Elle indique également que 2 concerts seront organisés au mois de décembre à l'Eglise St Laurent, respectivement le dimanche 14 décembre à 17h00 par les Gospel Kids et le dimanche 21 décembre à 17h00 un concert de Noël avec l'ensemble des chorales et musiciens de Benfeld.

La programmation culturelle pour 2015 est également en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne la communication, la commission s'est réunie le 16 septembre pour l'élaboration du guide pratique 2015, amené à remplacer l'agenda, dont elle présente le sommaire, la mise en page envisagée et le nouveau graphisme. Le maire remercie l'ensemble des personnes participant à son élaboration.

Monsieur Bernard BOUTONNET fait le compte-rendu de la commission des travaux du 2 octobre dernier, lors de laquelle ont été arrêtés les travaux d'aménagement du cimetière, à savoir l'aménagement des espaces verts, la mise en place d'un nouveau columbarium et d'un jardin du souvenir, la réparation

du mur d'enceinte et la mise en place d'un portail et d'une clôture par les services techniques. Le coût total est estimé à 63 000 €.

La commission a également pris connaissance du programme de travaux de mise aux normes de la salle des fêtes élaboré par STRABAT pour un montant estimatif de 250 000 € HT de travaux et de la mise aux normes électrique de l'église catholique suite à l'étude du BET JOST Electricité pour un montant estimatif de 180 000 €. Il appartient encore à la commission de finaliser ces projets avant validation par le conseil municipal.

Certains travaux de voirie seront encore réalisés courant 2015 sur l'enveloppe budgétaire ouverte auprès de la communauté de communes, à savoir le marquage de la rue du Donon par des emplacements de stationnement en quinconce et la création d'un parking le long de la voie de liaison entre le giratoire Intermarché et l'avenue de la Gare.

Le projet de réalisation du mur d'entraînement pour le tennis club a été validé.

Par ailleurs divers travaux d'amélioration des locaux des services techniques à l'atelier municipal sont prévus soit en régie (peinture...) ou à l'entreprise pour les menuiseries (portes, fenêtres...)

Par ailleurs un appel est fait aux conseillers municipaux pour proposer des noms de rue, afin de pouvoir dénommer la rue reliant le giratoire Intermarché et l'avenue de la Gare, de même que celle nouvellement créée desservant le multi accueil de la communauté de communes

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h00.